

N° 2022/422

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 24 mars 2022

OBJET :

**ATTRIBUTION DES
SUBVENTIONS
COMMUNALES**

ANNEE 2022

Nombre de Conseillers en

Exercice : **23**

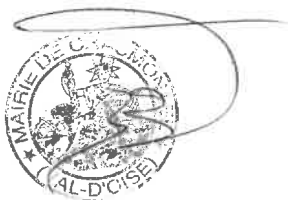
Présents : **15**

Votants : **18**

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 29 mars 2022

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA



L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, retransmise en direct audio et vidéo sur le site www.ville-chaumontel.fr, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Monsieur José DA ROCHA, Madame Véronique PETIT, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne BORDE, Madame Maryse POSTOLLE, Monsieur Alexandre VIEGAS, Monsieur Frédéric HERMOSILLA, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

Procurations : Madame Corinne TANGE pouvoir à Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Marc ZAPIOR pouvoir à Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Stéphanie PETIAUX pouvoir à Madame Marguerite FONT,

Excusé(s) : Monsieur Emiliano GARCIA, Madame Gwendoline PLUQUET

Absent(s) : Madame Carla GRECO, Madame Nathalie SORTAIS, Monsieur Christophe VIGIER

Secrétaire de Séance : Madame Virginie VIEVILLE

oo oo oo oo oo oo oo

Monsieur José DA ROCHA, Adjoint chargé de la Vie locale, des Associations et du Sport informe l'assemblée délibérante que les Associations ont fourni, en début d'année 2022, un dossier de demande de subvention communale.

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission des Associations en date du 07 mars 2021 ;

Lors de cette réunion, n'ont pas pris part aux votes :

- Monsieur Sylvain SARAGOSA et Monsieur José DA ROCHA pour le Poker Club

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 21 mars 2022 ;

Le montant des subventions a été ainsi réparti :

ARMUZICK	1 000,00
ASCL football	3 000,00
EVID3NCE	3 000,00
BILLARD CLUB	400,00
CLUB DE L'AMITIE	300,00
FCPE	800,00
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	1300,00
LES MUSTANGS SWHO MONTEL	1 200,00
POKER CLUB	1 100,00
STMC (AïKI-JUJUTSU)	900,00
TENNIS CLUB	1 000,00
VELO CLUB	500,00
AMICALE BOULISTE	700,00
JUDO CLUB	1 800,00
LUMIERES ET COULEURS	200,00
ROCK N SALSA	1 100,00
Total	18 300,00
COMITE DES AGENTS COMMUNAUX	5 000,00
AMICALE SAPEURS-POMPIERS	300,00
SECOURS CATHOLIQUE	400,00
Total	5 700,00
TOTAL	24 000,00

Il est donc demandé aux membres du conseil municipal de valider le montant des subventions ainsi accordées aux associations pour l'année 2022.

Le Conseil municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

VALIDE les montants des subventions qui seront attribuées aux associations comme indiqué dans le tableau ci-dessus pour l'année 2022.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



Le Maire,
Sylvain SARAGOSA